



# Avis décembre 2020

## **Covid-19 : consignes à partir du 15 décembre**

Les attestations ne sont plus nécessaires.

Couvre-feu à 20h sauf pour la nuit du 24 au 25 décembre.

Déplacements hors département autorisés.

Déplacements après 20h : nécessité de présenter un justificatif.

Respect des gestes barrières, du port du masque et de la distanciation.

## **Communauté de communes**

\*Les déchetteries restent ouvertes aux heures habituelles dans le strict respect du protocole sanitaire et des gestes barrière.

\*Fermeture des installations sportives et culturelles.

## **Aide auprès des habitants**

Si vous avez besoin d'une aide pour vos courses (alimentaires ou autres), ou pour vous rendre à des RDV médicaux ou pour une autre assistance, contactez le secrétariat de mairie ou Monsieur le maire. Les membres du conseil municipal feront leur maximum pour vous aider.

## **Bibliothèque**

La bibliothèque demeure fermée jusqu'à nouvel ordre.

## **Activités :**

L'ERL et le préau ne seront plus mis à la disposition des associations et des habitants jusqu'à nouvel ordre.

## **Secrétariat de mairie :**

Ouverture de la mairie au public : Le lundi de 14h00 à 16h30- Le mercredi de 9h00 à 12h00- Le vendredi de 15h00 à 18h00-Port du masque obligatoire.

La mairie sera fermée du 24 décembre au 4 janvier. (Congés)

En cas d'urgence appeler le maire ou ses adjoints.

## **Chasse :**

La fermeture de la chasse est fixée au 28 février 2020. Les chasseurs de la société de chasse de Barges chassent **uniquement** le dimanche. (En fait ils n'évoluent qu'en plaine, sachant que la chasse en plaine est fermée depuis le 15 octobre). Il faut savoir qu'il y a d'autres sociétés aux alentours. (exemple société de chasse de Broindon à 150 m derrière l'ERL).

## **Balayage des rues :**

Date prévue : le 22 décembre, merci de ne pas garer les voitures sur les trottoirs le temps du passage de la balayeuse.

### **Limitation de vitesse à 30km/h dans tout le village**

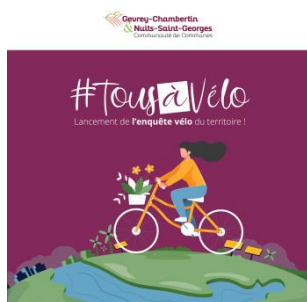
L'arrêté a été pris par le maire et visé par la préfecture. Conformément à l'article 4 de cet arrêté, cette limitation entrera en vigueur le jour de la mise en place de la signalisation.

### **Constat cimetière**

Procédure de relevage de tombes (suite)

Un second état des lieux d'abandon de certaines tombes a eu lieu le 02 décembre 2020, pas de changement pas rapport au premier état des lieux qui date d'Octobre 2017 : 12 tombes sont concernées. L'affichage de ce second état des lieux doit durer 4 mois, devant le cimetière et la mairie, ensuite le conseil municipal décidera ou non du « relevage de ces tombes » avec de nouveaux délais à respecter. Une procédure qui aura duré 42 mois au minimum.

### **Enquête CC vélo : #tous à vélo**



La CC mène une enquête concernant l'élaboration du schéma directeur vélo et la concertation locale. Vous trouverez ce questionnaire en ligne destiné aux habitants en allant sur le Lien Internet : <https://ee.kobotoolbox.org/x/zAo0KEaG>

### **Repas des aînés :**

Il n'y aura pas de repas des aînés cette année pour cause de Covid mais distribution de colis gourmands (fin du mois de janvier).

### **Vœux du maire :**

Pour la même raison il n'y aura pas de cérémonie officielle « des vœux du Maire » cette année.

### **Sapins**

ATTENTION ! **Pas de ramassage** des sapins cette année.

### **Report collecte des déchets**

La CC a communiqué les reports de collecte prévus en 2021

Lundi 05/04/21 → report le mardi 06/04/21

Lundi 24/05/21 → report le mardi 25/05/21

Lundi 01/11/21 → report le mardi 2/11/21

### **Site internet**

Le site internet de la commune est de nouveau consultable.

**Malgré le contexte très particulier, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.**